



anacofi
association nationale
des conseils financiers

RAPPORT PUBLIC & ANALYSES 2021

PERSPECTIVES
2022

INTRODUCTION & RÉSUMÉ DE NOTRE POSITION

L'ANACOFI est, au sens juridique, la première instance française de représentation des entreprises de courtage et de conseil en banque, finance ou assurance. En complément de ce cœur de métier historique, nous représentons également les intermédiaires en immobilier patrimonial et d'entreprise.

Afin de les représenter au mieux, selon les règles françaises, 4 associations ou syndicats dédiés ont été créés : ANACOFI IOBSP, ANACOFI-CIF, ANACOFI Assurances, devenues les plus importantes organisations nationales dans leurs domaines par le nombre d'entreprises et ANACOFI IMMO, 3^{ème} ou 4^{ème} syndicat d'agents immobiliers. En 2021, ANACOFI IOBSP et ANACOFI Assurances ont fusionnées afin de créer la plus importante structure de représentation du Courtage IOBSP/IAS.

Au-delà de cette représentation « par habilitation légale », nous assumons la représentativité de « métiers » tels que vu et compris par le grand public, les professionnels et les clients. Les principaux d'entre eux, sont les Conseils en Gestion de Patrimoine et les Conseils en Finance et Développement d'Entreprise.

De loin la plus importante des organisations représentatives en Gestion de Patrimoine, l'ANACOFI est par ailleurs de taille comparable à la seule autre organisation active pour la défense des intérêts des professionnels de l'entreprise.

Nous totalisons plus de 3.300 entreprises ou groupes cotisants, représentant plus de 5000 entreprises, au regard de l'état du marché qui, lui compte entre 4.000 et 4.500 entreprises de gestion en patrimoine et aux quelques centaines de conseils en développement et finance d'entreprises. Nos membres emploient 26.000 personnes et en génèrent pas loin de 40.000 emplois indirects, avec un chiffre d'affaires cumulé de 3.5 Milliards d'Euros, ils induisent un PIB qui avoisine les 7 milliards.

L'ANACOFI occupe aujourd'hui la majorité des postes d'administrateurs tenus par des français dans des instances internationales représentant nos métiers et nombre de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux.

Avant-propos	3
NOS SERVICES EN BREF.....	4
NOS MÉTIERS EN 2022.....	7
Nos statuts légaux, métiers et professions déclarée	8
<i>Conseil en gestion de patrimoine (CGP & CGPI)</i>	9
<i>Conseil en finance et développement d'Entreprises</i>	12
<i>Ingénieurs sociaux et conseillers financiers purs</i>	13
<i>Conseils en investissements Financiers et intermédiation financière</i>	14
<i>Courtage et assurance</i>	15
<i>Immobilier / Hoguet</i>	17
<i>Syndicat</i>	19
SERVICES ET MOYENS	20
Nos services	20
Anacofi services	23
Nos moyens	24
Nos membres section confédérale en 2021	32
Actions philanthropiques.....	34



L'année 2021 devait être une année de transition elle aura été une année encore perturbée et très compliquée pour tous.

Là où il devait y avoir la fin de la Covid19 et le retour à la normale, il y a eu d'abord le maintien puis le retour des contraintes, ce qui nous a obligé à annuler notre Convention Annuelle puis 50% du projet de Tour de France pourtant déjà réduit de 70% par rapport aux autres années et finalement notre Grand Débat de décembre.

Là où nous pouvions espérer une reprise mais aussi, du calme et de la compréhension pour nos professionnels, il y eut les premiers effets notables du blocage des relations avec nos membres de la part des banques, une relance très peu favorable à nos professions des travaux européens (MIF et DDA essentiellement), du contrôle par les autorités de tutelle et des échanges étonnement tendus et finalement, une année qui ne ressemble à aucune autre que nous ayons connue.

Certes, depuis 2019 nous sommes habitués à devoir faire ce constat d'anormalité en fin d'année. Mais disons-le, nous aurions rêvé d'une autre ambiance et d'un peu plus de soutien et compréhension, surtout de la part d'acteurs qui étaient eux même en gestion de crise donc pas au mieux de leur production et de ce que l'on pouvait en attendre.

Pour autant et dans la tempête, nous avons mené la barque où nous souhaitons qu'elle arrive et nos membres semblent être parvenus à un rebond tout à fait honorable et qualitatif.

La croissance de notre association aura été supérieure à celle des inscriptions à l'ORIAS ; l'ANACOFI Syndicat et l'ANACOFI COURTAGE qui, dans le cadre de notre préparation de l'application de la réforme du Courtage actée, viendra remplacer les ANACOFIs Assurances et IOBSP a été lancée ; nous avons réussi quand même à organiser un grand évènement de place en fin d'été ; remis notre premier Prix Mémoires et Thèses.

Nos membres ont quant à eux réussi un superbe rebond de collecte et d'encours en finance et assurance-vie, démontrant si cela était nécessaire notre pleine capacité et notre engagement collectif dès lors qu'il s'agit d'accompagner des projets en matière de rapprochement de l'épargne du financement des objectifs longs et des entreprises, ce que visait la loi PACTE.

Le rebond immobilier peut également être noté mais au prix d'un effondrement des frais pris.

Le niveau de ces frais facturés en honoraires ou commissions est d'ailleurs tellement descendu ces dernières années que ceux de 2021, dans tous les domaines, démontrent bien que nos professionnels ne sont pas des nuisibles trop grassement payés, perdus de conflits d'intérêts comme certains aiment à les décrire, mais bien des acteurs majeurs de l'organisation patrimoniale et financière de nos citoyens et de nos entreprises, très raisonnablement payés.

Par ailleurs en cette période troublée, alors que le marché était confronté à des arnaques considérables et que nos professionnels étaient attaqués par des usurpateurs, nous nous sommes intéressés aux contestations des actions de nos membres par leurs clients. 2021 aura encore une fois été bien calme de ce côté-là avec cependant deux types d'incidents clairement dominant portant sur des activités le plus souvent non régulées et des produits non agréés, démontrant encore une fois que le sujet n'est en aucun cas celui soulevé à Bruxelles d'honoraires et commissions et pas tant celui de conflit d'intérêt tel que perçu par toutes nos autorités.

A la lecture de ce rapport vous découvrirez notre association et nos actions, mais avant tout qui sont nos membres et je l'espère, comprendrez un peu mieux cette année folle que fût encore 2021.

NOS SERVICES EN BREF

ACTIONS/REPRÉSENTATION

Représentation devant les autorités, parlementaires, Ministères, sièges dans différentes instances (Comité Consultatif du Secteur Financier, ORIAS, CPME, Paris Europlace, Finance Innovation, Comité Educfi, Label Relance, FECIF, Représentant d'intérêt déclaré et agréé au Sénat, à l'Assemblée Nationale, la Commission Européenne, le Parlement Européen, siège au CNTGI, membre de la commission CIF de l'AMF, inscrits au registre de représentation ACPR ; siège au CA de ANCIA, adhésion CPF, CIFA, IEIF, etc.);

Négociation d'accords et de contrats (ex : contrat de place CGP ou CFE avec Crowdfundeurs), avec les OPCO ou les Fonds Professionnels de Formation.

Réponses aux consultations lancées par tout type d'entité : à titre d'exemple : Réforme du courtage de l'assurance et du courtage en opérations de banque et en services de paiement, projet de loi de finance chaque année, Plan de relance, réformes des métiers, points spécifiques envisagés par les régulateurs, mais également le Conseil Constitutionnel dans le cadre du recours contre la Réforme du courtage. Par ailleurs, nous avons traité 13 consultations européennes, sans compter les réponses apportées aux autorités françaises.

SERVICES ASSOCIATIFS

Service adhérent : adhésion, fourniture, aide et négociation de RC/GF, adhésion automatique aux médiateurs, outils/services et logiciels négociés (centrale de référencement), traitement des questions diverses et aide administrative, lien avec l'ORIAS (résolution des problèmes).

Service formation : production de modules internes sur tous les modèles (e-learning, classes virtuelles, MOOC gratuits, visio/formations courtes gratuites, présentiel) ; sélection de formations externes ; marché de formations libres. Aide à la prise en charge, négociation de prix ou création de groupes dédiés.

Evènements : 50 par an : Tour De France avec les Journées Partenaires, conférences, visioconférences/webinaires, Convention Annuelle, Université d'été, Débats, Conférences et Soutien d'évènements partenaires.

Commissions ou groupes de travail : Commission de formation, d'entreprises, techno et conseil en finance d'entreprise. Groupes de travail : juridique et contrôle, animateur de région.

Etudes et publications : E-News, émissions radios, émissions vidéo ou télévisées, communications sur réseaux sociaux, sites dédiés, Rapport public avec analyse métiers et statistiques ; rappel d'actions/offre, notes des services dont : note de positionnement, notes juridiques ou pratiques sur divers sujets ; alertes ; édition de vadémécums et fiches pratiques avec Franel Editions.

Service juridique / contrôle : production de livret réglementaire complet tous métiers, portail conformité gratuit, Kits de documents simplifiés et procédures internes pour l'entreprise ; notes juridiques spéciales (ex : loi PACTE/Plan Epargne Retraite ; règles des métiers de la finance d'entreprise) ; achat/vente portefeuilles clients ; production d'une News actu juridique hebdomadaire envoyée sur demande ; gestion pratique de la médiation ; aide juridique sur l'activité et sur la conformité ; tenue de permanence pour les questions diverses ; aide en cas de décès ; tenue de liste de sociétés de conformité, d'avocats et échange avec eux ; défense des membres (ex : action devant procureurs et AMF suite à la vague d'usurpations).

Divers : accès à l'ingénierie patrimoniale de la Fondation de France ; publicités sur tous médias (TV, Radio, Web, journaux papier dont Les Echos et le Figaro) ; partenariats avec 29 écoles et Universités (alternants/recrutements, relations et actions diverses et intégration dans les programmes de nos avis et demandes ou d'enseignants membres ANACOFI) ; correspondants/représentants locaux partout en France pouvant aider ; partenariats avec des organisations philanthropiques.

LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS / INVESTISSEURS

La protection des consommateurs est l'un de nos objectifs déclaré depuis 2010.

Elle commence par l'analyse et la validation par une commission des dossiers entrants et des Conseils en Investissement Financier (CIF), le contrôle systématique découlant d'un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, plus impactant qu'un contrôle classique d'une association.

Le contrôle de la conformité à la réglementation a également été renforcée pour nos autres membres, ce que la réforme du Courtage, entérine définitivement.

L'information et le maillage de terrain par nos représentants locaux, ainsi que les services d'assistance à la mise en conformité, que nous proposons, favorise également, à la protection des consommateurs.

Enfin, la formation continue de nos membres, que nous assurons et traçons, est également un élément central de notre action.

Par ailleurs, L'ANACOFI est fière d'avoir été la première organisation professionnelle à garantir à ses membres un accès à un médiateur de la consommation, quelle que soit la mission réalisée (dans le champ de ce que nous représentons bien entendu). Ces médiateurs, normalement obligatoires depuis 2016, sont l'une des clefs de voûte du nouveau système de protection des consommateurs et épargnants.

Après six ans de fonctionnement, nous sommes particulièrement satisfaits de n'avoir constaté que très peu de médiations concernant nos membres, alors même que nous représentons environ 5% du marché national : Au total nous aurions représenté quelques dizaines de dossiers instruits, pour des dizaines de milliers traités chaque année par ces médiateurs.

NOS MÉDIATEURS

Pour les différents avec un client entreprise	Médiateur de l'ANACOFI	mediation@anacofi.asso.fr
Pour les Conseils en Investissements Financiers (CIF)	Médiateur de l'AMF	www.amf-france.org/fr/le-mediateur
Pour Intermédiaires en Assurances membres de l'ANACOFI Assurances	LMA – La Médiation de l'Assurance	www.mediation-assurance.org
Pour les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement membres de l'ANACOFI IOBSP	ANM Conso – Association Nationale des Médiateurs	www.anm-conso.com/iobsp
Pour les Intermédiaires en Immobilier ou autre actif Hoguet membres de l'ANACOFI IMMO	ANM Conso – Association Nationale des Médiateurs	www.anm-conso.com/immo

Par nos actions de communication, la mise en ligne ou la diffusion publique d'informations via nos Mail-News et des articles dans la presse, nous contribuons à l'information du plus grand nombre.

Par notre collaboration avec les autorités, le monde politique, la police et la justice, nous participons activement à bâtir, dans l'intérêt de tous, le cadre réglementaire, jurisprudentiel et doctrinal de nos activités.

Par notre offre A. NOTATIONS et des pages publiques sur nos sites internet qui répercutent des alertes, des informations sur des incidents ou des questionnements relatifs aux offres qui nous interpellent, nous permettons à chacun de disposer d'éléments qui ont vocation à aider la prise de décision.

Le dernier outil notable à notre disposition est constitué des Commissions de Surveillance Marché, qui réunissent membres et experts afin de prendre position et produire des guides de bonnes pratiques dès lors qu'un type d'offre ou un marché semble présenter un risque élevé.

LA MÉDIATION DE L'ASSURANCE

La Médiation de l'Assurance est placée sous l'autorité du Médiateur. A l'occasion de la présentation de son Rapport annuel, le Médiateur Monsieur Arnaud CHNEIWEISS nous a accordé une interview.

“

Anacofi : Vous venez de présenter votre rapport annuel¹. Encore une année de croissance de votre activité ?

Arnaud CHNEIWEISS : Nous avons reçu un volume de saisines sans précédent en 2021 – environ 20 000. C'est une progression d'un tiers en deux ans et nous sommes toujours sur ce niveau. Le pic de la crise sanitaire passé, le volume de saisines n'a donc pas reflué.

Anacofi : Il y a une réforme importante qui va entrer en vigueur en fin d'année, celle du délai qu'auront les assureurs pour traiter une réclamation, désormais deux mois. Cela pourrait vous impacter ?

Arnaud CHNEIWEISS : Oui ! Disons d'abord que cette réforme, qui concerne les secteurs de la banque et de l'assurance, sera un grand progrès pour les consommateurs : délai de traitement d'une réclamation réduit à deux mois et accès aux médiateurs facilité. C'est un changement de philosophie profond. Désormais, dès lors que l'assuré aura manifesté son mécontentement écrit – peu importe si ce mécontentement est adressé directement à l'assureur ou à l'un des intermédiaires le représentant – à l'issue d'une période de deux mois d'échanges avec l'intermédiaire ou l'assureur, ou en l'absence de réponse, il pourra saisir la Médiation de l'Assurance.

Anacofi : Risquez-vous d'être « submergé » par les saisines des assurés ?

Arnaud CHNEIWEISS : Cette réforme est un vrai défi d'organisation pour les assureurs et intermédiaires, qui devront désormais gérer l'ensemble du processus de réclamation dans le délai réduit de deux mois, nettement inférieur à ce que nous constatons aujourd'hui. Si les assureurs ne parviennent pas en amont à faire face à la réforme, alors nous pourrions avoir beaucoup plus de dossiers à traiter.

Anacofi : La réduction des délais de réponse était l'une de vos priorités lorsque vous avez pris vos fonctions au printemps 2020. Où en êtes-vous ?

Arnaud CHNEIWEISS : Nous avons fait de gros progrès. En saisissant la Médiation de l'Assurance, l'assuré a eu satisfaction, en tout ou partie, dans 47 % des dossiers résolus en 2021, dans un délai moyen de 7 mois.

Anacofi : Êtes-vous suivi par les assureurs quand vous allez dans le sens de l'assuré ?

Arnaud CHNEIWEISS : Oui quasi-systématiquement, ce qui témoigne de notre crédibilité quand nous nous exprimons et de la discipline de la Profession, que je remercie pour cela. ”

Interview du 20 septembre 2022

1 Disponible sur le site internet de la Médiation : www.mediation-assurance.org

NOS MÉTIERS EN 2022

Associations / Syndicat



PATRICK GALTIER

CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER



DAVID CHARLET

ANACOFI CONFÉDÉRALE & COURTAGE



JEAN-JACQUES OLIVIÉ

INTERMÉDIAIRE EN IMMOBILIER / LOI HOGUET



GUY COHEN

SYNDICAT

Sections



DAVID CHARLET

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE



JEAN- LOUIS PICOLLO

CONSEIL EN FINANCE & DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE

NOS STATUTS LÉGAUX, MÉTIER S ET PROFESSIONS DÉCLARÉE

Ceux que nous représentons ...

Selon les « standards français », l'ANACOFI est considérée comme une « association inter disciplinaire » représentant les courtiers et conseils des sphères de la banque, finance et assurance mais aussi de l'immobilier. Selon les « standards européens », elle est plus simplement une association d'IFA donc de conseils et intermédiaires financiers toutes activités, étant entendu que la notion financière européenne intègre la banque et l'assurance vie au moins.

Dès le départ, nous nous sommes définis comme une association regroupant des entreprises relevant de la même sphère réglementaire et concernées par les mêmes problématiques.

Les évolutions du marché et des textes nous ont amené à préciser les statuts, titres ou métiers revendiqués éligibles.

Parmi les statuts que nous revendiquons représenter, on trouve essentiellement les Conseils en Investissements Financiers (CIF), les Courtiers en Assurance, les Intermédiaires en Opérations de Banques et Services de Paiement (IOBSP).

Les 4 métiers ou titres utilisés par la majorité de nos membres qui se distinguent maintenant dans nos rangs sont : les Conseils en Gestion de Patrimoine dont les « Indépendants » (CGP & CGPI), les Conseils en Finance et Développement d'Entreprises (CFE), les Conseils en Ingénierie Sociale, les Conseillers Financiers dits « purs ». Toutefois, nous ne pouvons oublier la dimension immobilière et juridique de nos professionnels, d'autant que beaucoup de CGP sont devenus d'importants intermédiaires de programmes neufs de défiscalisation ou non, mais aussi des acteurs agissant sur les marchés plus classiques.

Par ailleurs, la loi, à l'exception des professions du droit, reconnaît actuellement aux seuls CIF et experts comptables, le droit, s'ils respectent certaines contraintes, de pratiquer des actes de conseil juridique.

Les métiers revendiqués sont représentés dans des **sections** de l'ANACOFI.

Les Statuts par **associations** ou **syndicats** dédiés.

... Le débat sur le « I ».

Avec les travaux européens de ces dernières années, est apparue une définition de l'Indépendance, qui a des conséquences en cas de revendication.

Dans le même temps, les textes renforcent ce que signifient le Conseil et la valeur du contrat, ainsi que du signataire. Dans tous les cas, nous restons une association et des syndicats d'accueil des Indépendants, même si la majorité de nos membres abandonnent cette terminologie.

Nous représentons donc légalement les Courtiers/Conseils non liés, indépendants juridiquement ou pas.

En 2015, la décision de faire renaître le Conseil en Crédit Immobilier a été prise. Les conseils délivrés sont donc aujourd'hui juridiquement définis comme « indépendants », mais celui qui le délivre est, surtout en droit, un « courtier ».

Paradoxe des textes européens, si la revendication en finance, depuis 2018, implique obligatoirement et définitivement pour le conseiller une rémunération par honoraire, revendiquer une « prestation » indépendante en conseil en crédit immobilier permet simplement à un courtier, sur une mission précise, de percevoir des honoraires, sans interdire au même « conseiller/courtier » de réaliser ensuite une mission d'intermédiation rémunérée par des commissions.

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE (CGP & CGPI)

Une définition simple :

Le Conseil en gestion de Patrimoine est le fait de fournir des informations et des avis (selon l'avis 2009 du CESER) sur l'ensemble des actifs, passifs, droits et obligations quantifiables en monnaie, d'une personne.

L'intitulé même de ce métier n'implique pas la « Gestion », sans pour autant l'interdire, même si dans certains domaines, il faut alors disposer d'agrément spécifiques, plutôt rares chez les CGP.

A la suite des travaux de Louis Giscard d'Estaing et des équipes de Christine Lagarde en 2012, une définition par les statuts a été stabilisée entre les 4 associations représentatives :

Il faut au minimum disposer de 3 statuts parmi 4 :

- Conseil en Investissement Financier (CIF) ;
- Courtier en Assurances (IAS) ;
- Courtier en Opérations de Banque et Services de paiement (IOBSP) ;
- Intermédiaire loi Hoguet porteur de carte de Transaction (Foncier/Immobilier, parts sociales et fonds de commerce).

En complément, il est apparu recommandé, voir nécessaire de disposer de la compétence juridique appropriée, ce qui implique de disposer d'un diplôme équivalent à un 1^{er} cycle de droit.

Les 4 associations sont a priori d'accord pour dire que le statut de Conseil en Investissement Financier est obligatoire, ne serait-ce que parce qu'il permet seul le conseil sur titres financiers et assimilés, mais également sur biens divers et en immobilier (mais pas l'intermédiation), toutes choses nécessaires pour pouvoir parler de l'ensemble du patrimoine.

Par ailleurs, tant que la définition légale du CGP ne sera pas clarifiée, la compétence juridique appropriée seule permet de délivrer les conseils juridiques en complément d'une mission, n'est possible que pour les CIF.

Mais qui est le CGP ?

Le CGP, du fait de la loi française, est une entreprise, car les statuts sont essentiellement délivrés aux entreprises et non aux particuliers.

Pour autant, la réglementation française prévoit que l'entreprise n'obtient ses statuts que si ses dirigeants pouvaient obtenir ces statuts en tant que travailleurs indépendants.

Toutefois, cela signifie qu'un modèle dans lesquels chaque conseiller détient la capacité d'obtenir tous les statuts et un modèle où l'ensemble des parties prenantes s'organise pour permettre au collectif de produire le service, se côtoient.

REMARQUE :

La notion de « particulier » conseillé induit l'exclusion de l'entreprise, ce qui pose débat.

Il est en effet inimaginable qu'un CGP conseillant un chef d'entreprise, ne puisse l'accompagner, au moins partiellement, dans la réflexion liée à son entreprise. Il doit, à minima, pouvoir intervenir sur l'interaction entre son patrimoine privé et professionnel.

Notre avis est donc que le CGP ne peut pas être défini exclusivement comme un conseil du particulier, même si c'est par et pour le particulier qu'il agit, à la différence du Conseil en Finance et Développement d'Entreprise.

Mais qui sont les Courtiers IAS et IOBSP ?

Les courtiers sont les professionnels qui travaillent avec un mandat du client, c'est-à-dire pour le compte du client et non pour le compte d'une compagnie ou d'une banque.

L'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) est l'activité qui consiste à présenter, proposer ou aider à la conclusion des opérations de banque ou des services de paiement ou à effectuer tous travaux et conseils préparatoires à leur réalisation.

Est IOBSP toute personne qui exerce, à titre habituel, contre une rémunération ou toute autre forme d'avantage économique, l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement, sans se porter du croire ou qui fournit un service de conseil en crédit immobilier. Ce service est une activité distincte de l'octroi de crédit et de l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement.

L'intermédiation en assurances (IAS) est l'activité qui consiste à fournir des recommandations sur des contrats d'assurance ou de réassurance, à présenter, proposer ou aider à conclure ces contrats ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion, ou à contribuer à leur gestion et à leur exécution, notamment en cas de sinistre.

Est IAS toute personne qui, contre rémunération, exerce une activité d'intermédiation en assurance ou en réassurance.

Les courtiers et les mandataires IAS et IOBSP doivent adhérer à une association professionnelle agréée par l'ACPR.

L'action et la place de l'ANACOFI dans l'univers du Conseil en gestion de Patrimoine :

Le monde de la Gestion de Patrimoine est très structuré.

Universités, Grandes Ecoles, centres de formation, associations de représentation, des diplômés, des certifiés ou encore Think Tanks, clubs, presse métier ou services dédiés chez les partenaires, constituent un éco système dense et organisé.

4 organisations de représentation sont identifiées :

- ANACOFI, association pluridisciplinaire car elle représente les CGP et les CFE ;
- CNCEF, association pluridisciplinaire, pour les mêmes raisons et la plus ancienne association ;
- CNCGP, descendante des premières associations ne regroupant que des CGP ;
- Cie CGP-CIF, la plus petite des associations, qui ne représente que des CGPI (au sens historique et non légal de 2018)

En plus de ces associations « représentatives », on note généralement l'existence de :

- ANCDGP : association de représentation des diplômés à Bac+5 en Gestion de Patrimoine ;
- CGPC : association des certifiés en Gestion de Patrimoine selon la norme FPSB ;
- EFPA France : association des certifiés selon la norme EFPA.

L'ANCDGP et EFPA France sont, par ailleurs, membres de la section confédérale de l'ANACOFI.

ANACOFI a collaboré avec AFNOR afin de mettre en place la norme ISO 22.222 dite norme CGPI. En 2015, AFNOR a été contrainte de faire évoluer son offre car l'ISO 22.222 ne concerne que des personnes physiques. AFNOR propose donc aujourd'hui une certification CGP pour l'entreprise, couplée à une norme ISO classique.

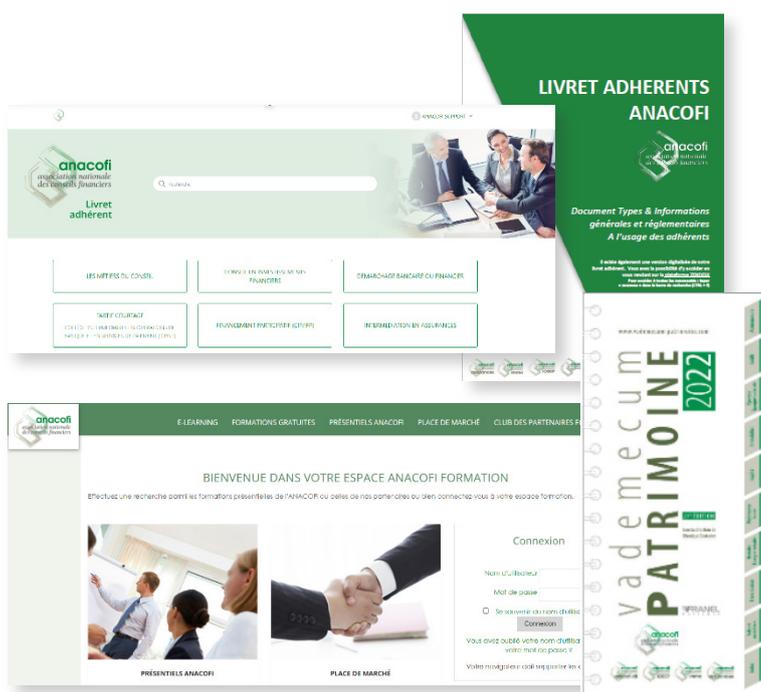
L'offre et l'action de l'ANACOFI :

Elle est aujourd'hui considérable et se comprend en partie au travers de ce rapport.

Nos adhérents sont représentés par une section dédiée de l'ANACOFI, présidée par notre **Président confédéral, David CHARLET**.

L'ANACOFI fournit pour leur bon fonctionnement :

- Documentation réglementaire
- Des documents types
- Des services d'accompagnement nombreux
- L'assurances professionnelles (plusieurs possibles)
- Site internet ;
- Les actions de terrain lors du tour de France depuis plus de 10 ans
- La représentation claire et indiscutable devant les autorités
- Le rapport public
- Les actions média
- Des formations nombreuses
- Des partenariats dans tous les domaines que peut aborder une organisation professionnelle
- La défense de leurs intérêts si nécessaire vis-à-vis des fournisseurs
- Un système d'évaluation de certains fournisseurs
- Des alertes ou interrogations sur certains montages
- Des études et depuis 2016 l'édition de Vadémécums



Le Marché de la Gestion de Patrimoine :

L'absence de données provenant des fournisseurs ne permet pas une analyse exhaustive de la place des CGP dans l'économie. Pour autant, diverses études existent aujourd'hui.

En plus de l'historique étude Aprédia (qui porte sur les seuls CGP ayant répondu mais reste une référence pour les tendances), on peut citer des études sur des segments de Deloitte, Harvest et depuis 2015, de l'Autorité des Marchés Financiers.

A ces études s'ajoutent des enquêtes parfois très complètes de la presse économique ou spécialisée.

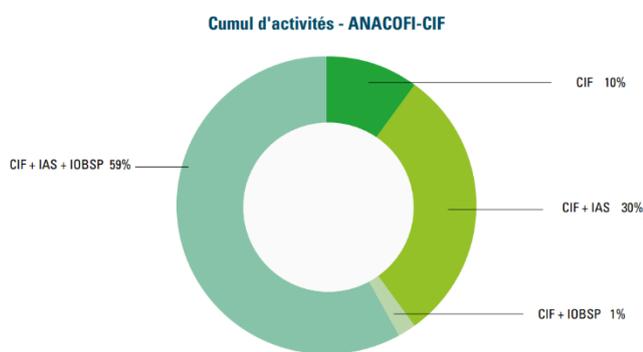
Enfin, les rapports des organisations professionnelles avec lesquels les CGP interagissent peuvent, malgré tout, apporter quelques éléments de réflexion et celui de l'ORIAS, registre national des professions que la définition des associations impose, est d'une grande richesse.

En analysant l'ensemble de ces éléments il apparaît clair que l'immense majorité des entreprises disposant de plusieurs agréments, parmi ceux de courtiers/conseils en banque, finance ou assurance-vie, revendiquent, sinon être des CGP, du moins réaliser des actes de Conseil en Gestion de Patrimoine, comme le démontre bien l'étude annuelle de l'AMF sur les CIF.

Dans ces conditions, nous pouvons estimer que ces derniers représentent au moins 50% du volume réalisé par des courtiers dans les domaines précités et environ 10% des intermédiations immobilières.

Combien y a-t-il d'entreprises de Gestion de Patrimoine :

L'AMF en dénombrait **5 070** en 2021. Si elle ne donne pas de chiffre relatif à la proportion que représente nos membres (qui se déduit aisément des données ORIAS), elle néanmoins que nos membres représentaient **56%** du Chiffre d'Affaires des CIF-CGP.



Environ **2.600** entreprises et cabinets membres de l'ANACOFI se déclarent CGP, ce qui représenterait entre 40 et **50%** des entreprises CGP.

Source : Rapport Annuel ORIAS 2021



JEAN-LOUIS PICOLLO
CONSEIL EN FINANCE ET
DÉVELOPPEMENT
D'ENTREPRISE

La section métier Conseil en Finance et développement d'entreprises est présidée par Jean-Louis PICOLLO.

Forte de ses 260 adhérents qui représentent près de 500 conseillers présents sur le terrain, en France et les DOM TOM, notre section est devenue un acteur incontournable de la Finance d'Entreprise en France.

Auparavant, elle se dénommait « section Haut de Bilan / Fusion-Acquisition ». Les travaux réalisés par l'AMF et nous-mêmes ont mis en évidence l'inadéquation de cette dénomination.

D'une part, presque 50% des membres de cette section, réalisaient également des prestations CGP ; d'autre part, les conseillers du « Haut de Bilan » travaillaient aussi sur le Bas de Bilan. Enfin, d'autres métiers touchant à l'entreprise, dans nos rangs, n'étaient pas représentés dans cette Section.

Dans cette nouvelle section nous retrouvons :

- Les professionnels en financement d'entreprises du haut et bas de bilan
- Les professionnels de la transmission, cession et fusion d'entreprises
- Les professionnels de l'accompagnement global en développement d'entreprises
- Les professionnels de levé de fonds
- Les conseils en optimisation de la trésorerie d'entreprise
- Les conseils en placement des fonds des entreprises ou en structuration de fonds qui leurs seraient dédiés
- Les Conseils exclusivement actifs en Ingénierie Sociale

Fin 2017, la décision de l'AMF sur les « Haut de Bilan » a eu pour conséquence la séparation en deux catégories : CIF et non CIF.

Il ne s'agit pas vraiment d'une sortie du statut de CIF, mais d'une précision quant aux prestations couvertes par le statut de CIF et de celles qui ne le sont pas.

Même si nous ne sommes pas pleinement en accord avec certaines analyses juridiques de l'AMF, elles s'imposent à nous.

Cependant, l'ANACOFI préexistait au statut CIF et accueillait déjà dans sa Section dédiée les acteurs relevant de ces métiers.

Nous avons donc réorganisé et repensé son fonctionnement et son offre, afin qu'elle représente au mieux ces membres.

L'ANACOFI est régulièrement associée aux travaux des pouvoirs publics concernant l'évolution de l'économie française et des entreprises.

En 2016 nous avons été impliqués dans les travaux sur la transmission d'entreprise.

En 2017 et 2018 nous avons été associés aux travaux sur la loi PACTE, tant à l'Assemblée Nationale qu'à Bercy, et force est de constater que bon nombre de nos demandes ont été entendues.

Nous avons également œuvré dans la cadre de la CPME, pour le soutien aux PME et soutenu des **travaux externes sur le Crowdfunding et les nouveaux modes de financement** (rapport Cambridge et rapport Crowdfunding Immo) et nous avons enfin mis à jour et diffusé notre « Position Entreprise » qui faisait suite aux **20 Propositions pour les PME de l'ANACOFI**.

Ces dernières années ont été riches en documents, propositions, travaux et communications.

Sans être exhaustif, citons quelques exemples :

- L'ANACOFI a été partie prenante aux travaux sur l'affacturage inversé (devenu Paiement Fournisseur avancé)
- Nous sommes sponsor du Sommet des Entreprises en Difficultés
- Nos travaux sur l'orientation de l'épargne vers les PME
- Les travaux et réflexions sur la relance de l'économie post covid et la place de nos métiers, dont le point d'orgue a eu lieu lors de l'Université d'été du 2 septembre
- Nos interventions dans la presse spécialisée (Fusion & Acquisition, Fusacq)
- Notre communication sur les PGE
- Le MOOC « pourquoi évaluer régulièrement son entreprise »
- La formation sur la valorisation des entreprises

- Les 116 propositions de l'ANACOFI. Il s'agit d'un travail de synthèse et de mise en forme des positions qui découlent de travaux de commissions, des conseils d'administration, des réponses aux consultations ou des études réalisées

En complément de la section FINANCE D'ENTREPRISE, l'ANACOFI a créé une Commission FINANCE D'ENTREPRISE.

Mise en place en 2022, composée d'une dizaine de spécialistes, elle se réunit tous les 4 mois.

Elle a pour objectifs d'apporter de l'information, des bonnes pratiques et de la visibilité sur nos métiers à la fois aux adhérents CFE et aussi au Conseil d'Administration.

Pour bonifier ses réflexions elle invite régulièrement des personnalités de l'écosystème qui viennent apporter leur vision sur l'actualité et leur spécialité.

INGÉNIEURS SOCIAUX ET CONSEILLERS FINANCIERS PURS

Aujourd'hui rassemblés dans la Section Conseils en Finance et Développement d'Entreprises, ils sont clairement identifiés depuis plus de 10 ans et la croissance de leur activité ne se dément pas.

Cependant, il nous est apparu que plus de 200 d'entre eux sont aussi et avant tout des CGP et que les autres, exclusivement dédiés à cette activité, devaient plutôt être rattachés à la Section CFE.

A noter que les chiffres d'affaires de ces professions sont toujours, en moyenne, sensiblement plus élevés que la moyenne générale.

Avec le développement de la section Finance d'Entreprise, l'ANACOFI est la seule association qui peut conseiller le chef d'entreprise dans la totalité de ses besoins financiers, assurantiels, patrimoniaux et immobilier professionnel et personnel.



PATRICK J. GALTIER
PRÉSIDENT ANACOFI CIF

Cette année aura été facilitée économiquement par la croissance du nombre des membres, supérieure à celle anticipée d'où plus de cotisations et de formations, un moindre déport de formation que d'habitude vers la période de rattrapage donc de facturation en 2022 et enfin, l'effet Covid.

Ce dernier a obligé à diminuer les actions en présentiel dont les déplacements, compressant mécaniquement les charges liées au contrôle et à la formation.

Le redéploiement des outils de communication s'étant fait à la charge de l'ANACOFI quasi exclusivement, l'ANACOFI-CIF a également dans ce domaine, mais conjoncturellement, bénéficié d'une économie substantielle inattendue.

Dans l'attente des demandes de l'AMF suite au contrôle de notre association, qui pourraient amener à devoir déployer plus de moyens ou revoir la masse salariale « contrôle », notre structure financière reste solide et bien maîtrisée.

Cette année 2021 aura été à plus d'un titre une année compliquée.

Tout d'abord les obligations administratives et réglementaires liées à la pandémie ont modifié la présence ne serait-ce que des salariés dans nos locaux mais par-dessus toute la liberté de déplacement de tous.

Tant les CIF/CGP empêchés le plus souvent de rester en contact avec des clients inquiets ou demandeurs que nos Contrôleurs ne pouvant effectuer leur mission in situ. Cette action sur place d'accompagnement, plébiscitée par nos membres, qui est bien la clef de voute du rôle de notre association a été entravée comme jamais.

Et même si l'inquiétude générale a porté plutôt sur l'évolution de la pandémie, reléguant l'optimisation financière au second rang, il est à noter un malaise général sur le moral des uns et des autres qui a marqué cette période spéciale.

Pour autant dans le même temps nous avons vu progresser les techniques digitales de nos métiers tant sur un plan de gestion que sur la conformité, ce qui est un pas de plus vers la simplification et la rationalisation dont nous bénéficierons tous à terme.

Enfin un nouveau CRM est implanté depuis plusieurs mois, qui ne donne pas encore tout à fait les résultats escomptés en termes d'optimisation des process et de gestion de vos adhésions et formations.

Analyse statistique 2021 :

	Entreprises CIF par association						
	2009	2011	2013	2015	2017	2019	2021
ANACOFI-CIF	924	1988	2218	2315	2404	2530	2617
CNCGP	1415	1371	1298	1291	1380	1560	1732
CNCIF	357	760	834	801	859	1012	1179
Cie CGPI	139	203	279	283	319	328	386
ACIFTE	215	238	250	263	269		

L'ANACOFI-CIF reste de loin la première association de Conseils en Investissement Financier.

Si le niveau conseillé en Bourse n'évolue pas, les encours sur OPC progressent, ce qui s'explique par un début de cristallisation de la collecte de long terme, que nous attendions depuis longtemps.

Les volumes intermédiés en Girardin confirment l'impression générale qui découlait des remontées vers nous tout au long de l'année en ressortant vers +20%.

La Pierre-Papier reste à des niveaux très élevés, qui, cumulés avec le niveau d'UC en assurance-vie sur ce type de supports atteignent en cumulé 13 Mds €, à comparer aux environ 70 Mds € que représente le marché (19%).

CA Finance CIF Membres ANACOFI 2021			
Encours/conseillé			
OPC	23 Mds		
<i>Dont Pierre Papier</i>	10,1 Mds		
Finance Entreprise	17 à 30 000 missions		
Bourse	2 Mds		
Girardin Industriel	7 à 800 M€		
Conseil Diversifié dt CGP	60 à 80 000 missions		
Frais d'entrée Moyens			
2020	3,24%	2021	2,08%



DAVID CHARLET

PRÉSIDENT CONFÉDÉRAL &
COURTAGE

L'année 2021 aura été riche en événements pour ce second exercice, marqué par l'absorption de ANACOFI

ASSURANCES puis la fusion avec ANACOFI IOBSP et dans le même temps, la négociation avec l'ACPR en vue de notre agrément, afin de se conformer à la réforme du courtage de l'assurance et du courtage en opérations de banque et en services de paiement.

Les travaux relatifs à cette réforme, aux frais et rémunérations, aux suites de la loi PACTE, à l'assurance emprunteur, à la préparation de nos 116 positions, ou bien encore les actions relatives au niveau d'endettement, auront été autant d'actions visibles, marquées par quelques victoires notables.

L'ANACOFI Courtage a également dû reprendre en charge certains dossiers, jusque-là gérés par l'ANACOFI et commencer ses embauches. Dans le même temps, l'équipe d'élus devait apprendre à fonctionner au mieux avec l'équipe salariée confédérale, là pour les aider, elle-même en cours de renforcement.

Bien entendu et comme toutes les entités, les difficultés rencontrées avec le CRM et la crise de la Covid19, ont freiné le bon fonctionnement de l'ANACOFI COURTAGE, tout comme toutes les actions qui ont concouru à reporter sa pleine mise en place.

Aujourd'hui cependant, les objectifs principaux ont été atteints, le Conseil d'Administration fonctionne, le dossier qui a nécessité un travail considérable de toute une équipe d'élus et salariés a été déposé à l'ACPR parmi les premiers et notre association a même pu prendre ses marques comme membre de plusieurs instances d'action collective. ANCIA et APCADE étant certainement les plus notables.

Analyse statistique 2021 :

- **Assurance** : Plusieurs phénomènes notables sont apparus en 2021

Données Economiques Assurance ANACOFI 2021			
CA	2020	2021	Encours/ Capital Assuré
Assurance Vie Epargne	82%	89,0%	70 Mds €
Prévoyance Santé	13%	7,3%	Env 1 M d'assurés
IARD	3,20%	1,9%	Env 500K contrats
Autres & non def	1,10%	1,5%	Non défini
		2018	2020
Frais d'entrée moyens en Ass Vie		1,93%	1,23%
			2021
			1,33%

Désormais ANACOFI Courtage assure le suivi et l'accompagnement de ses membres. Offre à ses membres un service de médiation de la consommation, vérifie les conditions d'accès et d'exercice de leur activité ainsi que le respect des exigences professionnelles et organisationnelles, offre un service d'accompagnement et d'observation de l'activité et des pratiques professionnelles, notamment par la collecte de données statistiques. Ces missions sont précisées par la Loi n° 2021-402 du 8 avril 2021 et ses textes d'application.

Elle a également pour objet : la représentation collective et la défense des droits et intérêts des Intermédiaires en Assurances (IAS) et Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP), courtiers et leurs mandataires (ces derniers étant regroupés dans une section dont les pouvoirs sont spécifiquement encadrés), à la condition qu'ils soient membres ou entités liées à un membre de l'ANACOFI.

Elle a également pour objet : de permettre à ces professionnels de trouver une structure de regroupement, d'accueil, d'accompagnement, d'information, de réflexion et de formation professionnelle.

Elle peut encore servir de cadre de médiation entre professionnels et rechercher les solutions qui leur seraient nécessaires en vue de la poursuite de leur exercice professionnel.

Elle mène, d'une façon générale toutes les actions dans l'intérêt de l'association et de ses membres.

Tout d'abord le rebond inattendu de la fraction en Fonds Euro, qui ne s'explique que par le souhait d'une certaine sécurité.

Encours Ass Vie par Type	Montant	Pourcentage	
Fds euro	39,1 Mds €	55,90%	Total UC
Pierre Papier (SCPI/OPCI)	2,9 Mds €	4,10%	
Autres UC	28 Mds €	40,00%	

Ensuite, l'écrasante part de l'activité en Assurance-Vie pour laquelle cela s'apparente à un rebond, accompagné d'un succès de certains produits d'investissement long.

Enfin, même si l'assurance-vie écrase tout, la forte progression du nombre des contrats prévoyance/santé doit être remarquée. La croissance en nombre avoisinerait 30%, une première dans l'histoire de nos métiers.

- **Intermédiation en opérations de banque & services de paiement :**

Type	CA Bancaire Membres ANACOFI		
	Nouv Affaires 2018	Nouv Affaires 2020	Nouv Affaires 2021
Crédit aux Particuliers	21 à 23 Mds	10 Mds	14,5 Mds
Crédit aux Entreprises	1,2 à 1,5 Mds	1 Mds	1,1 Mds
Rachat de Crédits	280 à 300 M€	300 M€	380 M€
Placement	600 M€	400 M€	<i>Donnée non disponible</i>
Frais Moyens sur crédit	1,06%	0,71%	0,86%

Le volume intermédié rebondit mais ne retrouve pas ses plus hauts. Encore faut-il considérer que nos membres ont augmenté en nombre d'une année sur l'autre.

Par statut légal	CA IOBSP ANACOFI		
	2018	2020	2021
Courtier	62%	65%	61%
Mandataire	38%	35%	39%

Les difficultés de collaboration avec les banques se voient bien au travers de la croissance de la proportion des mandataires.



JEAN-JACQUES OLIVIE
PRÉSIDENT ANACOFI IMMO

LE MARCHÉ

Un marché ancien dynamique (1,2 millions de transaction, chiffre inégalé +9,9%/2020, réf : Notaires de France) entraînant une évolution des prix, des délais de vente raccourcis (sous la barre des 80 jours) et une demande en hausse de 18% par rapport à 2020. L'immobilier reste une valeur refuge grâce à des taux d'intérêts autour de 1%. On pourrait presque parler d'argent gratuit.

Un stock immobilier bas, trop bas, entraînant une forte pénurie inflationniste sur les prix. On observera également le succès croissant des régions au détriment de l'Île de France.

Un marché du neuf à l'inverse à la peine avec des problématique chronophage de chantier, de livraison de matériaux, de prix de terrain.

2022 devrait rester une année dynamique sauf si bien évidemment le conflit Russo-Ukrainien persiste avec ses conséquences sur les prix de vente, de location, de coût du crédit et plus généralement du pouvoir d'achat. Un conflit trop long avec pour corollaire une inflation persistante aura un impact fort sur le moral des ménages.

Compte tenu du contexte sanitaire que chacun connaît l'Anacofi Immo a intégré 175 adhérents supplémentaires, a atteint 92% du chiffre d'affaires annoncé avec un résultat positif à 87% de son prévisionnel. On notera une équipe Anacofi engagée qui a permis une maîtrise des charges au plus près.

Concernant la formation : Un tour de France altéré ne nous a permis de livrer autant de formations en présentiel que souhaitées. 14 ont finalement été délivrées la moitié en présentiel la moitié en Visio. Heureusement la formation e-learning continue sa progression et nous a permis de compenser en partie. On notera un franc succès du module loi Hoguet ainsi que des modules générant des heures transversales comme Lab. ou crédit. De nouveaux modules sont envisagés comme l'ESG qui devrait maintenir une dynamique positive de la formation.

Concernant nos actions : nous avons été très présent au CNTGI avec 51 avis rendus en 3 ans (soit une séance toutes les 3 semaines) dont 30 décidés à l'unanimité. Mais également auprès des syndicats immobiliers avec lesquels nous travaillons différents sujets comme « le portage salarial ».

Nous avons également adhéré à la Fiabci, fédération internationale de l'immobilier, afin de participer à des débats de dimension internationale.

J'en profite pour remercier l'équipe Anacofi pour son engagement, les membres du conseil d'administration pour son soutien, notre secrétaire générale avec une mention spéciale à notre trésorière Florence Bicheray qui a fait preuve de courage et d'un grand professionnalisme avec un engagement sans faille.

L'année 2021 aura été marquée par des problèmes de CRM et de facturation, ce qui a généré une concentration des formations sur le dernier trimestre.

La pandémie a eu pour conséquence d'empêcher les tours de France et donc les formations en « présentiel », cependant les formations en e-learning sur le second semestre ont permis de compenser les charges fixes qui ont été moins élevées qu'attendu, notamment sur le poste du digital/CRM.

Pour 2022, on est optimiste avec la fin des restrictions sanitaires et le retour des animations avec le tour de France. En effet, Il est envisagé de reprendre les formations dans les régions en « présentiel », et ce pour répondre à la demande, ce qui va générer mécaniquement plus de frais sur le poste formateurs, mais qui permettra de recréer une dynamique, après 2 années particulières de pandémie.

On envisage le même nombre de formations en e-learning.

2022 sera une année test de reprise

Immobilier ANACOFI synthèse				
	Lots 2018	2020	2021	France
Neuf	42 500	31 200	74 800	46,00%
Ancien	15 000	13 300	16 000	1,30%
TOTAL	57 500	44 500	90 800	6,60%
		2018	2020	2021
Frais Interméd. Moyens		5,35%	4,60%	3,39%
Valeur Intermédiée totale	11 138 M€	8 876 M€	22 440 M€	

Immobilier ANACOFI en détail				
Part CA	2018	2020	2021	
Neuf	73%	68%	81%	
Ancien	27%	32%	19%	
Pinel	47%	43,00%	44%	
LMP/LMNP	17%	16,00%	20%	
Malraux/MH	3,40%	2,50%	3,20%	
Déficit Foncier	4%	2,50%	3,50%	
Résidence Principale	13%	10,50%	16%	
Autre Gestion et non def	4,60%	11,50%	9,40%	
renovation			5,00%	
Locatif autre	11%	14,00%	17%	

Analyse statistique 2021 :

Le résultat peut surprendre et nous nous devons de le prendre avec beaucoup de réserves.

La principale réserve tient en ce que nous travaillons en valeur intermédiée, que nous divisons par le prix moyen des lots de chaque type, pour donner une indication du nombre de lots. La valeur correspond donc bien aux déclarations de nos membres, mais s'ils ont intermédiés des biens de plus grande valeur, le nombre de lots est inexact. La part de marché étant elle, calculé en nombre de lots, le résultat présenté peut être inférieur.

Quoi qu'il en soit l'année a été faste pour nos membres en volume même si les frais pris ayant très fortement diminué, le résultat économique n'a pas été le même.



Guy COHEN

PRÉSIDENT ANACOFI SYNDICAT

L'ANACOFI SYNDICAT a été créé fin 2020 pour tenir le rôle de représentativité sociale (conventions collectives) du groupe ANACOFI : ceci tout d'abord pour répondre à l'annonce du projet gouvernemental de regrouper au sein d'une même branche professionnelle l'ensemble des courtiers et conseils en banque, finance et assurance (pour nous, nos CIF et courtiers IAS et IOBSP). Mais également pour réfléchir à notre représentativité à court terme dans le cadre de la convention du courtage.

L'ANACOFI IMMO, non concernée par le projet de convention commune n'est pas partie prenante de ANACOFI SYNDICAT, même si la réflexion devra se poursuivre dans le futur.

Nous avons pu apporter à la **CPME** dont nous faisons partie, les voix des personnes morales et physiques de nos membres.

Ainsi nous sommes prêts pour nous appuyer sur l'aide que la **CPME** nous propose afin de pouvoir faire mieux entendre notre voix pour représenter notre profession auprès des organisations syndicales, patronales et du ministère du travail.

La première négociation prévue, s'il devait s'agir que d'une négociation partielle est celle concernant la convention collective nationale du **courtage d'assurances et/ou de réassurances - IDCC : 2247 (brochure JO n°3110)**, qui est associée aux codes **NAF 6612Z et 6520Z**. Cette négociation a été reportée à cause de la pandémie.

A défaut d'une convention unique, l'**ANACOFI SYNDICAT** serait dans ce cas normalement amenée ensuite à travailler sur une convention collective globale regroupant plusieurs de nos statuts (CIF et IOBSP) ou sur le cas particulier de chaque. Les travailleurs indépendants sont aussi impactés par la convention collective. Lors de la future négociation collective, ils seront supposés être représentés par les syndicats dits représentatifs. Le dialogue social conditionne la prise en charge de la formation professionnelle et les priorités de celle-ci pour la branche professionnelle. Ainsi si nous devenons représentatifs, nos membres auront sereinement voix au chapitre.

Nous n'avons pas pu appeler dans les temps le renouvellement des cotisations pour nos membres de SYNDICAT en 2021, à cause de la mise en place du CRM. Raison pour laquelle nous n'avons pas pu atteindre le budget 2021. Nous avons donc fait l'impasse sur 2021 mais le système fonctionne maintenant, nous permettant d'anticiper un budget 2022 au niveau de celui imaginé pour l'année précédente.

Nous allons proposer de maintenir la **cotisation annuelle à 50 €**.

Cette minime somme nous paraît suffisante car le SYNDICAT ne verse qu'une adhésion à l'ANACOFI proportionnelle au chiffre d'affaires N-1, mais peut bénéficier de tous ses services forfaitairement.

Le budget envisagé devrait permettre de constituer une réserve, en vue de nos actions à venir mais également de pouvoir prendre en charge les frais futurs d'AG, de communication avec nos membres, d'honoraires juridiques et divers.

SERVICES ET MOYENS

NOS SERVICES

SERVICES ASSOCIATIFS INTERNES

Services syndicaux et associatifs : tous les services de gestion administrative et d'information des professionnels membres ou souhaitant le devenir mais aussi d'information du public sont gérés par 7 salariés.

Service juridique : fort de 4 juristes salariés et d'un abonnement à une solution externe, le service juridique travaille sur trois axes en collaboration, quand nécessaire, avec la Commission Juridique qui existe en 2 versions (interne et ouverte à des experts extérieurs y compris d'autres associations professionnelles). Ses productions les plus visibles sont le « Livret de l'Adhérent » (réglementaire) et le portail digital compliance.

Service des consultants : nos 10 contrôleurs salariés (et un assistant du service), en collaboration avec le service juridique et des membres du Conseil d'Administration, forment une structure d'assistance à la mise en conformité des entreprises et des documents de nos membres et vérifient leur aptitude à exercer.

Formation : 5 structures de formation internes jusqu'à l'arrivée de ANACOFI Courtage, 4 salariés, 2 autres qui gèrent certaines tâches liées, une douzaine de formateurs et une commission dédiée permettent la mise en place de formations internes demandées par nos membres en Assemblée Générale ou par le Conseil d'Administration. Elles sont proposées en ligne et dispensées en présentiel dans les 9 régions de l'ANACOFI (plus DOM). Des centaines de formations externes sont également identifiées et présentées à nos membres via notre portail de formation. Enfin, plusieurs partenariats spécifiques sont signés avec des établissements de formation ou d'enseignement. En 2018 la Commission Ecoles et Universités a été créée et peut ainsi aider à réfléchir ou compléter notre offre.

Information régulière : par son site, sa MAIL News trimestrielle et ses Hors-Séries, l'ANACOFI assure l'information régulière de ses membres. Par ailleurs, des émissions vidéo et radio ont été ajoutées en 2019. Des notes thématiques ou juridiques sont également périodiquement produites et diffusées. Un tour de France, hors crise de type Covid, permettent une animation terrain de notre association. Ces tours de France passent chaque année dans au moins 25 à 30 villes et représentent jusqu'à 200 dates en province, chaque année et 50 à 100 en Ile de France. Notre Convention Annuelle, les salons auxquels nous participons, notre Grand Débat de fin d'année, notre Université d'été et quelques évènements particuliers comme nos LCE-Les Conférences de l'Entreprise sont également des moments de communication. Enfin, notre service de presse et nos interventions sur différents médias permettent de diffuser largement l'information.

Médiation : le Conseil d'Administration est l'organe normal et historique de la médiation entre membres mais aussi, entre membres et clients ou fournisseurs. En 2012, un médiateur, rapporteur auprès du Conseil a été nommé. Pour le saisir mediation@anacofi.asso.fr.

La réforme de la médiation entrée en vigueur le premier janvier 2016 nous a amené à conserver notre système initial de médiation pour les relations B to B et à mettre en place des médiateurs de la consommation « légaux » par activité exercée par nos membres, pour les incidents entre nos membres et des clients « personnes physiques » (cf. partie « protection des consommateurs/investisseurs »).

Centrale de référencement : Nos membres peuvent retrouver sur notre site internet les coordonnées des marques proposant des logiciels, documentations, ou autres services utiles, pour lesquels des conditions particulières ont été négociées.

Mutation des cabinets : notre responsable juridique tient à jour la liste déclarée des membres souhaitant céder tout ou partie de leur clientèle ou entreprise et la liste des acheteurs potentiels.

SERVICES EXTERNALISES

Formation : Une offre complémentaire de formations externes a été bâtie. La totalité de l'offre est regroupée dans notre catalogue (mis à jour 1 fois par an) disponible sur notre site ou sur le portail de formation www.formation-anacofi.com.

Liste d'avocats et sociétés de compliance : nos juristes tiennent à jour une liste de professionnels du droit, et de sociétés d'aide au respect des obligations « métiers » capables d'assister nos membres.

Intérim/recrutement : Remplaçant l'ancienne offre, en place depuis 2010, un nouvel accord a été négocié et est actif depuis 2017 avec un cabinet de recrutement.

Assurances : plusieurs contrats ont été négociés pour nos membres allant de l'assurance responsabilité civile professionnelle à celle des locaux ou encore à l'assistance juridique.

Location de salles : Nos membres peuvent louer pour une action de formation ou une réunion, des salles à Paris, dans nos locaux.

Evaluation des offreurs : par notre société commerciale, nous avons développé un service d'évaluation des offreurs de produits et services divers. Il s'agit de pouvoir évaluer les marques qui proposent à nos membres soit des solutions à l'attention de leurs clients, soit des outils dont ils peuvent avoir eux-mêmes, un usage professionnel.

ETUDES & PRODUCTION DES COMMISSIONS

A côté des commissions de pilotages des sections « Conseil en Gestion de Patrimoine » et « Conseil en Finance et Développement d'Entreprises », dont le rôle est essentiellement la gestion au quotidien de ces sections et qui sont très imbriquées dans le Conseil d'Administration Confédéral, nous avons 2 sortes de commissions :

- Les Commissions régulières ;
- Les Commissions temporaires.

Les premières produisent des analyses et en valident, ou servent à tenir informés et à faire échanger, tous ceux qui agissent dans un univers général, en agissant sur un aspect spécifique de cet univers.

On peut ici citer par exemple, les commissions : formation, entreprises et numérique, Juridique ou affaires publiques.

La **Commission formation** permet de piloter les 5 centres de formation dont nous sommes dotés, de définir et produire les modules nécessaires à nos membres, de valider ou d'identifier les formations externes qui apparaîtront sur notre portail de formation.

La **commission entreprise et technologie** permet à la fois de réfléchir aux aspects techniques des prestations que proposent nos membres en matière de conseil touchant aux Dirigeants et aux Entreprises, mais également au positionnement politique et juridique de l'ANACOFI en ce qui concerne les évolutions de réglementation nécessaires. Cette commission a également pour mission d'analyser l'évolution des entreprises membres. Enfin, depuis 2016, une sous-commission technologie a été créée, qui étudie les évolutions technologiques qui concernent nos membres et leur intégration.

La **commission juridique** se réunit peu, du fait de la création d'un réel service juridique, mais représente l'ensemble des équipes salariées et des élus qui interagissent avec eux au quotidien, auxquels s'ajoutent des personnalités extérieures qui sont, elles aussi, des interlocuteurs réguliers de l'équipe juridique. Elle sert à échanger et au besoin à produire des avis, qui seront ou non validés et externalisés en cas d'accord du Conseil d'Administration.

La **commission affaire publique** regroupe toutes les parties prenantes de notre communication et de notre action politique ou de relai d'opinion.

La **commission Ecoles et Universités** à laquelle peuvent être adjoint les centres de formation continue partenaires nous permet de mieux réfléchir notre offre et de disposer de personnalités ou structures académiques pouvant collaborer sur tous travaux.

Les secondes sont dédiées à la production d'une étude ou à la Surveillance d'un Marché : Il en avait découlé en 2014 le premier Guide de Bonnes Pratiques relatif au « Girardin Industriel ».

En 2016, ce sont des travaux et analyses sur le marché de la « location meublée, gérée par un tiers » qui ont été rendus publics et suivis d'un Guide de Bonnes Pratiques.

Ce Guide a été reconnu comme une référence par nombre d'associations d'investisseurs et de consommateurs.

En 2017 une commission a produit une étude sur la notation et l'évaluation. Celle-ci a fait l'objet d'une mise à jour en 2021.

En 2018, une autre a produit la première version de ce qui est aujourd'hui notre observatoire des outils numériques et technologies de nos métiers.



A nos commissions et productions internes, s'ajoutent des collaborations ou soutiens que nous apportons à des travaux d'entités ou acteurs du marché.

Entre 2019 et 2021, nous avons apporté notre concours à une quinzaine d'études ou de travaux notables, de nature et d'ambitions variables.

Parmi ces actions, certaines sont particulièrement remarquables.

Au niveau international, c'est essentiellement dans le cadre ou pour le compte de la FECIF (notre fédération européenne -Cf. chapitre dédié) que nous avons œuvré.

L'étude de l'Université de Cambridge sur les modes alternatifs ou nouveaux de financement de l'économie et des entreprises en Europe représente une exception. Nous sommes correspondants et partenaire pour la France.

Nous sommes également l'une des organisations professionnelles parrainant l'étude annuelle sur le Crowdfunding Immobilier en France.

Par ailleurs, nous avons concouru à la production d'une grande étude KPMG sur les modèles économiques de nos métiers en Finance, suivie d'un rapport ANCIA sur le même sujet côté assurance.

Enfin, nous sommes la seule organisation de courtiers/conseils, associée au **projet national d'éducation financière** et budgétaire de la population et de ce fait, partenaires et partie prenante du site **Mesquestionsdargent.fr**, lancé par la Banque de France dans le cadre de ce grand projet national.

Notre SASU est une société commerciale, propriété de l'Anacofi, permettant de gérer tous les événements ou services pouvant relever d'une activité commerciale, au service de nos membres.

OFFRE DE FORMATIONS

En complément de l'offre de formation des Associations à but non lucratif ANACOFI, concentrées sur des thèmes spécifiquement liés au métier que chacune représente ou directement connexes (réservée aux membres), complétée par l'offre diplômante validée par l'ANACOFI, les formations proposées par notre SASU se veulent plus ouvertes. Cette structure nous permet également marginalement de proposer à des non membres les formations du catalogue des associations, en assumant alors de payer toutes les charges et tous les impôts liés à une activité commerciale.

CENTRALE DE RÉFÉRENCEMENT

Référencement outils métier : la Centrale de Référencement est exclusivement dédiée à la présentation d'outils (presse, formation, logiciels...) à l'usage de nos membres à l'exclusion expresse des produits ou solutions de placements et d'investissements. Ces outils métiers sont référencés avec certains avantages ou prix négociés et mis à la disposition de nos adhérents.

Plus de renseignements sur notre site (www.anacofi.asso.fr) dans votre espace si vous êtes adhérent ou en envoyant un mail à c.lionnet@anacofi.asso.fr

AGENCE « D'ÉVALUATION »



Parmi les solutions proposées par nos membres, certaines ne sont réglementées par aucune autorité de contrôle ou sont mal connues. Face à cette situation, les obligations (le devoir de vigilance et de contrôle) imposées peuvent être difficiles à respecter.

L'ANACOFI a donc décidé de créer une structure d'évaluation des fournisseurs de produits et services de tous ordres que nos professionnels pourraient utiliser ou proposer à leurs clients. Cet organisme unique en son genre, a pour mission d'apprécier et d'évaluer des marques exclusivement sur le fondement de critères objectifs.

MISE À DISPOSITION D'ESPACES : SALLE DE FORMATION

Location d'espaces dédiés et appropriés à la formation, à l'organisation de séminaires, de conférences...

Pour tous renseignements rdv sur le site : www.anacofiservices.com

Vos Contacts : Carine Lionnet : c.lionnet@anacofi.asso.fr Pierre Cassagnes : p.cassagnes@anacofi.asso.fr

L'ANACOFI disposait en 2021 d'un budget annuel d'environ 4 millions d'euros, de 34 salariés stables plus 1 à 2 en renfort périodiquement et de plus de 75 administrateurs, conseillers ou animateurs régionaux. Elle utilisait les services d'entreprises externes sous-traitantes dans des domaines comme, entre autres, l'informatique, la communication, les relations publiques ou le recrutement.

MOYENS HUMAINS 2021

PERSONNELS SALARIÉS INTERNES			
Service relations adhérents			
Doriane CRETEL	Responsable Relation Adhérents et Permanence	Emilie HEITZ	Relation Adhérents et permanence
Wassa KANOUTE	Assistante Service Relations Adhérents	Yovane POONMANY	Assistante Service Relations Adhérents
Service formations			
Julie BRUN-ROPERT	Responsable Formations	Maud GUILLERMIN	Assistante Service Formation
Sandrina GOPALAKRISNA	Assistante Service Formation	Jenifer DETHELOT	Assistante Service Formation
Service contrôles			
Ophélie BEAUVOIS	Contrôleur Général	Gérard DOUIN	Contrôleur
Julie KLEIN	Contrôleuse	Stéphane LION	Contrôleur
Benjamin DEDIEU	Contrôleur	Pierre- Evans ASSOHOUN	Contrôleur
Patricia VE	Contrôleuse	Inès AIOUO	Contrôleuse
Céline BERGERON	Contrôleuse	Sarra HAFIANE	Contrôleuse
Corentin MUEL	Assistant Service Contrôle	Julie HERNANDEZ	Contrôleuse
Service juridique			
Déborah PEROU	Responsable Juridique	Audray NJITCHAOUA	Juriste
Emilio PEREZ	Juriste	Axelle PORLON	Juriste
ANACOFI Services			
Pierre CASSAGNES	ANACOFI SERVICES / A. NOTATION		
Carine LIONNET	Responsable Partenariats / Evènements	Cécile OLIO	Partenariats et Evènements
Service administratif & comptable			
Sonia LAVIGNE	Comptabilité / RH	Juliad MOUANGA	Assistante administrative & Comptable
Yasmine LOPES	Comptabilité		
Autres			
Marie LALANDE	Secrétariat Présidence & Secrétariat Général	Emmanuel LABROUSSE	Chargé de Projets
Audrey CABRERO	Chargée de Marketing	Oswald GOMEZ	Vérificateur
ADMINISTRATEURS CONFÉDÉRAUX – ANACOFI Proprement dite			
Ile de France			
David CHARLET <i>(Président)</i>	CC&A Finance Patrimoine Formation	Guy COHEN <i>(Vice-Président ANACOFI)</i>	Ingénierie Sociale Consultants
Gianni ROMEO	Primonial	Bernard COHEN HADAD	BCH ASSURANCES
Geneviève LHOMME	EFPA France	Philippe LOIZELET	ANCDGP
Nelson CASTANEDA	9 PATRIMOINE	Guy-Michel HARABAGIU	H CONSEIL PATRIMOINE FINANCE
Maximilien NAYARADOU (inv)	Finance Innovation		
Sud			
Patrick GALTIER <i>(Président ANACOFI CIF)</i>	Audit Patrimoine Concept (Sud Est)	Georges NEMES	Patrimofi (IDF + Sud-Ouest)
Michel FLEURIET	CMC Courtage (Sud Est)	Bruno NARCHAL	Groupe Crystal / IDF / Sud
Jean-Louis PICOLLO <i>(Président Section Conseil en Finance d'Entreprise)</i>	Resolvys / Sud Est	Jean-Jacques OLIVIE <i>(Président ANACOFI IMMO)</i>	Patrimoine de France / sud-Ouest
Hervé Moreau (invité)	9 PATRIMOINE / Sud		
Autres			
Nebojsa SRECKOVIC <i>(Secrétaire Général)</i>	NS Conseil (Nord – Normandie)	Eric BERNARD	VALORIS EXPERT <i>(Trésorier)</i>
Wolfgang BEYER	BEYER GROUPE / Grand Est	David GANDAR (inv)	GT PATRIMOINE / Est
Jean-Emmanuel STAMM <i>(Président Commission Déontologie)</i>	STAMM ASSURANCES (Auvergne - Rhône Alpes)	Jean-Philippe MANGO	EVOLIA (Auvergne - Rhône Alpes)
		Jean Pierre ANGE	La Réunion

ADMINISTRATEURS ANACOFI CIF

Administrateur	Métier	Administrateur	Métier
Patrick GALTIER <i>(Président)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine	Nelson CASTANEDA	Conseil en Gestion de Patrimoine
David CHARLET <i>(Vice-Président)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine	Philippe LOIZELET	ANCDGP
Guy COHEN	CFE: Ingénierie Sociale	Aymeric PENICAUT	
Emmanuel STAMM	Déontologue	Jean-Pierre ANGE	
Nebojsa SRECKOVIC <i>(Secrétaire Général)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine	Hervé MOREAU <i>(Invité)</i>	
Eric BERNARD <i>(trésorier)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine	Georges NEMES	Conseil en Gestion de Patrimoine
Geneviève LHOMME <i>(Invitée)</i>	Association confédérée	Guy-Michel HARABAGIU	Conseil en Gestion de Patrimoine
David GANDAR	Conseil en Gestion de Patrimoine et Finance d'entreprise	Jean-Louis PICOLLO <i>(Invité)</i>	CFE : Fusion-Acquisition Président Section Métiers CFE
Bruno NARCHAL	Conseil en Gestion de Patrimoine.	Jean-Philippe MANGO	Conseil en Gestion de Patrimoine
		Gianni ROMEO	Conseil en Gestion de Patrimoine

Administrateurs ANACOFI COURTAGE (CA 2021 suite disparition ANACOFI Assurances & IOBSP)

Administrateur	Métier	Administrateur	Métier
David CHARLET <i>(Président)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine	Philippe DE MUIZON <i>(Trésorier)</i>	Courtier IOBSP
Olivier RENARD <i>(Vice-Président)</i>	Courtier en Assurances	Pascal LABIGNE <i>(Vice-Président)</i>	Courtier IOBSP
Latifa KAMAL	Conseil en Gestion de Patrimoine	Eric BERNARD	Courtier IOBSP
Guy COHEN	Ingénierie Sociale	Wolfgang BEYER	Conseil en Gestion de Patrimoine
Michel FLEURIET	Courtier IOBSP / Gestion de Patrimoine	Hervé PORTAL	Courtier en assurances
Philippe LOIZELET <i>(ANCDGP)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine / Courtier en Assurances RCP	Michel FLEURIET	Courtier IOBSP / Gestion de Patrimoine
Georges NEMES	Patrimofi (IDF + Sud-ouest)	Gianni ROMEO	
Jérôme TOUGARD	Conseil en Gestion de Patrimoine	Serge HARROCH	Courtier IOBSP
Patrick GALTIER	Conseil en Gestion de Patrimoine	Nelson CASTANEDA	Conseil en Gestion de Patrimoine
Thierry LEMAIRE		Jean Baptiste LACOSTE	Courtier grossiste
François SCHWOB		Manuel FERREIRA	

Administrateurs SYNDICAT

Administrateur	Métier	Administrateur	Métier
Guy COHEN <i>(Président)</i>	CFE: Ingénierie Sociale	Isabelle BARREYRES	Conseil en Gestion de Patrimoine
Bernard COHEN HADAD <i>(Vice-Président)</i>	Courtier en assurances	STIEGLER	
Sébastien BAREAU <i>(Secrétaire Général)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine	David CHARLET	Conseil en Gestion de Patrimoine
Gianni ROMÉO <i>(Trésorier)</i>	Primonial	Bruno NARCHAL	Groupe Crystal
		Olivier RENARD	Courtier en assurances

Administrateurs ANACOFI IMMO

Administrateur	Métier	Administrateur	Métier
Jean-Jacques OLIVIE <i>(Président)</i>	Conseil Financier et Immobilier	Jean-Yves GATE	Conseil en Gestion de Patrimoine
Sébastien BAREAU <i>(Secrétaire Général)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine	Sophie SOSAMRITH	Plateforme IMMO
Florence BICHERAY <i>(Trésorière)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine	Céline MAHINC	Conseil en Gestion de Patrimoine
Guy-Michel HARABAGIU	Conseil en Gestion de Patrimoine	Jean-Philippe MANGO	Conseil en Gestion de Patrimoine
Renaud CORMIER	Conseil Financier et Immobilier		

DES LOCAUX

En 2015, nos locaux ont été regroupés sur un seul et même site.

Dans le courant de l'été 2019, nous avons réalisés des travaux et une réorganisation de nos espaces.

Nous disposons de salles de réunion ou formation, dont certains peuvent être mises à la disposition de nos membres, désireux d'organiser réunions ou formations eux même.

Adresse unique : 92 rue d'Amsterdam, 75009 PARIS

SITE INTERNET ET RELAIS MÉDIA

Nos sites



Notre site www.anacofi.asso.fr, est l'outil central de notre communication et de l'information relayée vers les membres, les autres professionnels et les épargnants.

Le site a été modernisé et totalement repensé début 2017. Il sera remplacé en 2022/2023.

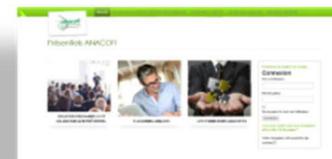


Il permet une meilleure visibilité des équipes, des services et des informations, y compris celles dédiées aux consommateurs.

Nos 6 sites vont être réunis dans un seul et même site pour une meilleure lisibilité, celui-ci sera finalisé début 2023. Celui des LCE a été modernisé et repensé. Le système est complété par un extranet adhérent qui permet une gestion partiellement numérisée de la relation avec nos équipes.



Le portail de formation www.formation-anacofi.com permet d'identifier les formations utiles, les nôtres, de s'y inscrire et de suivre l'évolution de la situation d'un membre ou de ses équipes.



Portail conforme

Il s'agit d'un outil gratuit dans lequel on retrouve les éléments constitutifs du livret réglementaire adhérent, non plus mis à jour à la date fixe, mais en continu. Il comprend également une base de documents types remplissable.



La réforme de nos outils 2020 à 2022 :

En 2020, nous avons lancé un projet global de modernisation de nos outils CRM et extranet, déjà très complets, ce qui nous a permis de pouvoir gérer la crise de la Covid19 dans de bonnes conditions, mais dont la technologie commençait à être dépassée.

Ce projet dont le budget est estimé à 500K€ devrait permettre de disposer de nouvelles fonctionnalités, d'une meilleure ergonomie et de moderniser l'expérience utilisateur.

Les premières briques ont été livrées dans le courant de 2021.

Déployées en 2 temps et complétées par la réforme de nos sites, ce projet digital, devrait arriver à son terme en 2022. Ces nouveaux outils seront ensuite maintenus et améliorés pendant les 5 années qui suivront.

BUDGETS ARRONDIS		
Année	Prévisionnel	Réalisé
2004/2005	-	6 000 €
...
2010	780 à 1 200 000 €	1 000 000 €
...
2015	ASSO 1 800 à 1 900 000 €	2 037 000 €
	SASU 990 000 €	1 011 000 €
2016	ASSO 2 000 à 2 100 000 €	2 228 000 €
	SASU 1 110 000 € TTC	1 120 000 €
2017	ASSO 2 395 000 €	2 724 000 €
	SASU 1 116 000 € TTC	1 235 705 €
2018	ASSO 2 657 000 €	2 622 860 €
	SASU 1 368 000 € TTC	1 550 734 €
2019	ASSO 2 905 589 €	3 295 420 €
	SASU 1 476 000 € TTC	1 434 619 €
2020	ASSO 3 067 500 €	3 024 191 €
	SASU 948 000 € TTC	926 132 €
2021	ASSO 3 035 558 €	3 842 760 €
	SASU 950 000 €	766 014 €

SOLDES arrondis des COMPTES FIN 2020 puis 2021

Association	Soldes 2020	Soldes 2021
ANACOFI	813 434 €	858 539 €
ANACOFI-CIF	1 155 908 €	1 149 734 €
ANACOFI IOBSP	343 384 €	305 927 €
ANACOFI IMMO	225 145 €	265 377 €
ANACOFI Assurances	0 €	0 €
ANACOFI SERVICES	261 861 €*	224 271 €



Cotisations entrants 2021 :

275 € pour les entreprises de moins 20 personnes ou les groupes de moins de 5 entreprises. 550 € pour les entreprises de 20 à 50 dirigeants actifs et salariés ou pour les groupes de 5 à 20 entreprises.
1.100 € pour les entreprises de plus de 50 dirigeants actifs et salariés et pour les groupes de plus de 20 entreprises.



Cotisations pour les CIF :

Payable en plus de la cotisation ANACOFI :

110 €/an et par CIF personne physique directement inscrite ou exerçant l'activité en tant que membre, employé, ... d'un CIF personne morale.

Formation :

280 €/an de frais de formation « obligatoire » au sein de l'ANACOFI-CIF qui peuvent être pris en charge par les organismes répartiteurs des taxes de formation (OPCA). Cette formation dite Module 1 « veille réglementaire statutaire », d'une durée d'une journée est obligatoire chaque année.

De manière dérogatoire pour les réseaux :

S'ils organisent la formation pour un groupe constitué et prennent en charge certains frais, la facturation est ramenée à 215 €

100 à 160 €/jour de formation pour les autres modules proposés mais non obligatoires.



Cotisation entrants 2021/2022 pour chacune de ces trois associations dédiées (Courtage a repris IOBSP et Assurances) :

25 € pour les entreprises ou groupes de moins de 5 entreprises ou 20 dirigeants et salariés 50 € pour les entreprises de 5 à 20 entreprises ou 20 à 50 dirigeants actifs et salariés

100 € pour les entreprises au-delà.



Services pour nos membres :

Tarifs permettant d'accéder à la totalité de l'offre à des coûts réduits.

Services vendus à l'extérieur :

Tarifs pleins sur une offre limitée.

Pour plus d'information : se reporter au document de synthèse de l'offre de la SASU.

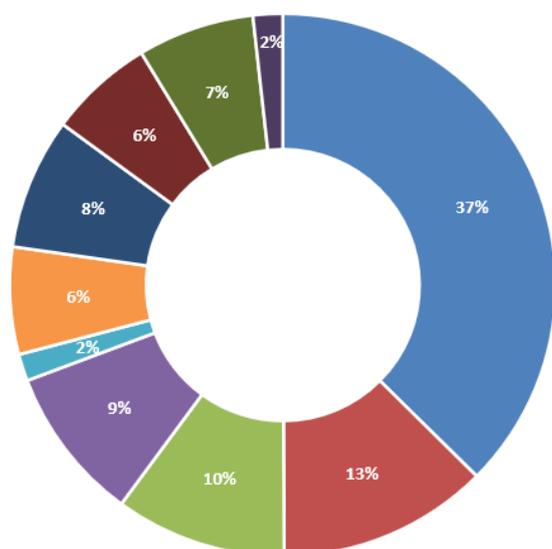
NOS RÉGIONS

❖ ACTIONS LOCALES

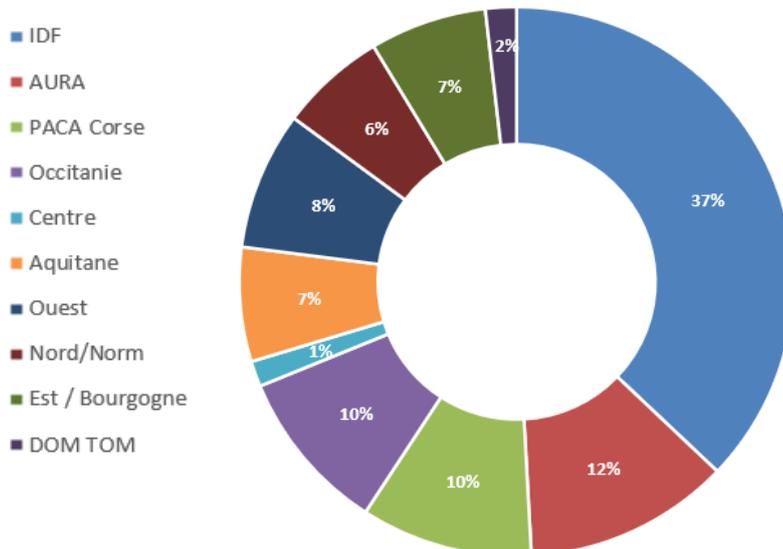
2021 et 2022 auront été des exercices de reprise notamment notre Tour de France.

Ce sont quelques 40 représentants de région qui accompagnent l'ANACOFI. 2022 sera l'année ou un renforcement de nos représentants régionaux s'avère nécessaire. Il en est aussi ainsi pour la région Nord, la Savoie, le Centre ou encore les villes de Rennes, Montpellier et Lyon.

Régions 2020



Régions 2021



❖ NOS REPRÉSENTANTS

ANIMATEURS RÉGIONAUX			
NORD			
ROUEN	Nebojsa SRECKOVIC	ROUEN	Michel LELEUX
LILLE	Marc MESNIL	CAEN	Flavien HUREL
CENTRE / VAL DE LOIRE			
MOULINS	Jean-Emmanuel STAMM		
GRAND EST			
STRASBOURG	Hervé TORTOSA	STRASBOURG	Wolfgang BEYER
DIJON	Julien LACOUR	DIJON	Claudine BILLOT
NANCY-METZ	David GANDAR		
OUEST			
RENNES	Cyril FRANCO	RENNES	Éric BENARD
BREST	Jean-François BOOF	ANGERS	Benoît PILET
NANTES	Hervé PORTAL	CAEN	Flavien HUREL
RHÔNE-ALPES			
LYON	Jean-Philippe MANGO	ANNECY	Didier BLANC
ISERE	Pascal MADERT	AUVERGNE	Guy-Michel HARABAGIU
NOUVELLE AQUITAINE			
BAYONNE-PAYS BASQUE	Laurent SOUPLET	BAYONNE-PAYS BASQUE	Francis GARAY
BORDEAUX	Laurent MEYER		
PACA / CORSE			
PACA	Patrick GALTIER	PACA	Jean-Claude MOUGENOT
MARSEILLE	Philippe CAMOIN	MARSEILLE	Jean-Louis PICOLLO
MARSEILLE	Sophie BLEYNAT	NICE	Michel FLEURIET
OCCITANIE			
TOULOUSE	Jean-Jacques OLIVIÉ	MONTPELLIER	Raphael DELATTRE
TOULOUSE	Isabelle BAILLOT-WAGNON		
DOM			
NOUVELLE CALÉDONIE	Jeannine HONIEZNA	RÉUNION	Jean-Pierre ANGE
GUADELOUPE	Jean-Marie LOLLIA	GUADELOUPE	Smith CIGARE
MARTINIQUE	Eric MONDESIR		

ANALYSES STATISTIQUES ÉTÉ 2022 SUR 2021

Après 2020 année exceptionnelle, tout le monde attendait une année 2021 de retour à une situation comparable à celle de 2019.

Il n'en a rien été. 2021 est une année dont on peut comprendre les résultats mais qui aura été soit, une année de rattrapage, soit de transition. Si tel est le cas, c'est sur 2022 que nos regards devront se porter pour comprendre ce que nos métiers sont devenus.

Entreprises adhérents et représentées						
	fin 2010	fin 2018	fin 2019	fin 2020	fin 2021	Croissance
ANACOFI	1241	2348	2310	2346	2361	0,60%
CIF	1342	2487	2530	2491	2642	6,10%
Cotisantes	1525	3036	3151	3185	3315	4,10%
Total Adh				9313	9597	3,00%

Notre association a vécu une année de croissance de bon niveau. L'effet de notre système d'adhésion « groupe » se fait sentir en limitant le nombre des entités « mères » adhérentes à l'ANACOFI mais déversant leurs structures rattachées dans toutes les entités dédiées ANACOFI.

Doit-on y voir l'effet de la concentration ou des regroupements que certains décrivent comme le devenir de nos professions ? D'autres données présentées ici vont répondre à cette question.

Coup d'arrêt pour la féminisation des dirigeants. Il s'explique par une moindre création d'entreprises dans nos métiers par les femmes. Mais féminisation très correcte des conseillers et cadres.

Il est à noter que le taux de 27% était il y a 6 ans celui qu'on ne retrouvait que chez les spécialistes de l'immobilier et les réseaux d'agents commerciaux et mandataires.

	Femmes Dirigeants	Femmes Conseillers
2017	17%	
...		
2020	18%	
2021	17%	27%

Réseaux					
2014 Liés	10,50%	2016	13,70%	2020	23%
2015 liés	11,50%	2018	17%	2021	28%

Si la clientèle de nos membres n'a pas tellement évolué, la proportion de ceux qui sont en réseaux ou utilisent des grossistes a fortement progressé et ce, plus vite que notre croissance, ce qui semble bien indiquer sinon une concentration, au moins des regroupements.

	Type de clientèle de nos membres	
	2020	2021
Particuliers seulement	45,00%	45%
Entreprises seulement	4,90%	3,90%
Instit seulement	0,70%	0,91%
Particuliers + entreprises	46,00%	47%
Entreprises + Instit	1,00%	0,91%
Toutes clientèles	2,10%	2,30%

Fraction du CA Total par Niveau de CA						
CA	2018	Total	2020	Total	2021	Total
Jusqu 110 K€	3,70%		4,60%		9,80%	
110 à 250 K€						
250 à 500 K€						
500 à 1M€	22,30%		26,00%		26%	
1 à 5 M€						
5 à 10 M€	20,00%	74%	21,00%	67%	33%	73%
Sup 10 M€	54,00%		46,00%		40%	

Fraction Membres par CA						
CA	2018	Total	2020	Total	2021	Total
Jusqu 110 K€	44%		45,00%		38%	
110 à 250 K€	28%		27,00%		27%	
250 à 500 K€	15%		14,00%		18%	
500 à 1M€	7%	13,02%	6,80%	13,50%	7%	17,10%
1 à 5 M€	5%		6,10%		8,10%	
5 à 10 M€	0,24%		0,10%		1%	
Sup 10 M€	0,78%		0,50%		1%	

L'arrivée des membres de réseaux aurait dû renforcer la proportion de petits cabinets or, pour la première fois en presque 20 ans leur proportion baisse fortement. Mais à l'autre bout du spectre la proportion des grandes entreprises de nos métiers baisse également.

Mais cette année est également marquée par un rebond spectaculaire de la part du CA des petits dans le CA total, ce que le revenu moyen de cette catégorie confirme. Ce sont en fait les plus grands acteurs qui ont perdu des parts de marché au profit essentiellement des acteurs de la strate immédiatement inférieure à la leur. Il faut cependant noter que certains sont aujourd'hui la propriété de majors de nos professions.

Il faut également noter une sorte d'appel d'air dont profitent les cabinets de taille moyenne dont certains semblent avoir absorbé des cabinets de plus petite taille. Ce phénomène très régional que nous avons déjà identifié se confirme.

CA Moyen de la cat des Jusqu'à 110 K€

2018	54 437 €
2020	54 225 €
2021	57 648 €

Suivant le cycle que nous avons déjà identifié par 2 fois depuis la production de nos études, la fraction d'honoraire, d'abord montée en début de crise, au moment où les clients demandent de la stratégie, s'effondre dès lors que le marché passe en phase « action » et « investissement ».

Voilà encore une démonstration que le modèle honoraire pour intéressant qu'il soit, ne parvient pas à s'imposer et à séduire au-delà d'un certain niveau compris entre 15 et 20%. Il est en 2021 au point le plus bas jamais constaté à l'ANACOFI.

CA Adhérent par nature

	2020	2021
Hono Conseil aux partic.	9,30%	8,50%
Hono conseil aux Entr.	9,10%	7,10%
Commissions Partic.	70%	73%
Commissions Entr.	12%	12%

	Chiffre d'Affaire Membres Moyen & Médian		Répartition par activité légale						
	Moyenne	Médiane	Honoraires	Assurance	Immobilier	Finance	Banque	Divers*	Entreprise Non CIF
2010	320 000 €	145 000 €	Env 20%						
2011	488 000 €	139 000 €	23,50%	40%	29%		15%	16%	
...	
2014	404 000 €	120 000 €	19,60%	49%	26%	15%	5%	5%	
2015	503 000 €	126 000 €	18,60%	40%	23%	26%	8%	3%	
2016	602 000 €	132 000 €	19,20%	40%	21%	26%	8%	5%	
2017	866 000 €	130 000 €	17,50%	40%	21%	26%	8%	5%	
2018	654 000 €	130 000 €	17,50%	41%	20%	25%	8,50%	3%	2,50%
2020	558 000 €	125 000 €	18,40%	43%	18%	23%	8,00%	5,50%	2,50%
2021	646 000 €	151 000 €	15,60%	48%	15%	27%	4,00%	3,10%	2,90%
								*Divers dont formation	0,60%
								*Divers dont Cs CGP non CIF	1,70%

Les principales conclusions que l'on peut tirer de ce tableau sont que l'assurance et la finance sont maintenant très clairement les 2 piliers des chiffres d'affaires de nos membres.

Mais dans le détail d'autres faits sont d'un grand intérêt.

Pour commencer l'immobilier qui baisse en proportion mais augmente en valeur.

La quasi disparition du « divers » non défini marque bien l'abandon progressif d'activités mal encadrées ou des offres « atypiques ».

Pour autant le développement très conséquent des prestations d'accompagnement non CIF est notable.

A noter que le fait de faire de la formation est fréquent dans nos métiers, preuve que nous concourons à l'éducation financière.

Quel est l'emploi dans nos cabinets ?

Avec un effectif moyen de 3.5 personnes par cabinet et 8.1 dans les groupes (avec entités rattachées au cabinet principal), l'emploi total que nous représentons dépasse légèrement les 28 000 personnes.

Ce tableau qui se focalise sur les sièges sociaux et non sur le ou les lieux d'exercice montre une assez grande stabilité de la représentativité de chaque région. C'est dans le détail des zones à l'intérieur des régions que des mouvements s'opèrent. De nombreuses villes rebondissent comme Toulouse ou Nice/Cannes.

Localisation membres (sièges)			
	Par Régions 2018	2020	2021
IDF	37,00%	37,36%	37%
ARA	13,00%	12,46%	12%
PACA Corse	10,20%	10,13%	10%
Occitanie	8,50%	9,19%	9,60%
Centre	1,70%	1,60%	1,50%
Aquitane	7,00%	6,37%	6,70%
Ouest	7,70%	7,81%	8,10%
Nord/Norm	6,30%	6,23%	6,20%
Est / Bourgog	6,50%	6,90%	6,80%
DOM TOM	1,90%	1,75%	1,80%

Tarif honoraire 2020 & 2021

Hors forfaits et HT

Moyenne 2020	220 €
Moyenne 2021	148 €

Parmi les surprises de l'analyse des datas 2021, on peut noter la très forte baisse du tarif moyen des honoraires pratiqués. Pour autant l'amplitude est énorme puisque les prix horaires s'étalent entre 50 et 500 € de l'heure.

Frais	2018	2020	2021
Frais d'entrée moyens en Ass Vie	1,93%	1,23%	1,33%
Frais Moyens sur crédit	1,06%	0,71%	0,86%
Frais d'entrée moyens sur OPC	3,15%	3,24%	2,08%
Frais intermédiation Moyens Immo	5,35%	4,60%	3,39%

Le niveau des frais s'était effondré ces dernières années en assurance-vie. Il remonte mais reste très inférieur au niveau qui semble celui du reste de la distribution d'assurance-vie.

Sur le crédit le rebond se fait là encore sur un plus bas historique atteint l'année précédente.

Par contre les frais sur OPC plongent ce qui pourrait s'expliquer par la diminution de la distribution de certains produits spécifiques plus chargés que la moyenne (FIP, FCPI, SCPI sans rétrocessions sur encours, ...).

Enfin les frais sur l'Immobilier ne cessent de diminuer depuis maintenant 6 ans. Ils se rapprochent des frais pratiqués sur les produits collectifs. La concurrence et les nouveaux types d'actifs intermédiés expliquent probablement cette évolution, contre balancée par des volumes en hausse.

Incidents identifiés

Pourcent Mbr concernés	3,70%
Type	Pourcentage
Girardin	25%
Club Deals	12,50%
Fraude	12,50%
Contest résultat	6,30%
Aristophile	6,30%

La proportion de nos membres qui déclarent des incidents est faible mais dans le haut de fourchette des données historiques. Si les activités Girardin sont les plus accidentogènes, nous sommes loin des 40% atteints il y a quelques années. Les risques montants sont les Clubs Deals ce que les assureurs RC confirment et la fraude, sans que cela soit mieux défini par nos adhérents.

NOS MEMBRES SECTION CONFÉDÉRALE EN 2021

L'ANACOFI est une association par Sections dont l'une est dite Section Confédérale. Elle ne regroupe que des associations ou syndicats spécialisés dans une activité relevant de celles que nous représentons. La particularité de nos accords est que chaque syndicat ou association conserve sa pleine autonomie s'il le souhaite, ne profitant alors que de services et de moyens communs.



Association Nationale des
Conseils Diplômés en Gestion
de Patrimoine : Créée sur
l'initiative de diplômés en

Gestion du Patrimoine, avec l'objectif de réunir la majorité des diplômés au sein d'une association puissante et représentative, aussi bien des salariés que des indépendants, capable de faire reconnaître et de promouvoir la spécificité de notre métier et les compétences qu'il implique, tant auprès des employeurs pour les salariés des banques, compagnies d'assurance, sociétés de bourse ..., que de la clientèle des salariés et des indépendants et qu'envers les Pouvoirs Publics.



EFPA France est une association de promotion et de certification dans le domaine de la gestion de patrimoine en France.



Finance Innovation, créé par l'Etat et sous l'impulsion de la Place financière de Paris en 2007, est un Pôle de compétitivité mondial, d'intérêt général, tiers de confiance pour ses membres et son écosystème. Il est dédié à l'accompagnement et à la croissance des projets innovants pour la compétitivité de l'industrie financière française et la création d'emplois.

LES ASSOCIATIONS ET SYNDICATS CRÉÉS PAR L'ANACOFI POUR REPRÉSENTER SES MEMBRES DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES LÉGAUX DE LEUR ACTIVITÉ.



Créée en 2006 pour assurer la représentation des Conseils en Investissements Financiers, délivrer leurs agréments, les former et les contrôler, conformément aux engagements pris vis-à-vis de l'AMF.



Créée en 2014, elle a repris l'ONIIP et assure la représentation de nos membres porteurs de Carte Immobilière/Loi Hoguet.



Les membres des ANACOFI-ASSURANCES et ANACOFI-IOBSP ont voté en AG, la création de l'ANACOFI COURTAGE qui regroupe les deux métiers du courtage, pour être encore plus représentatif devant notre organe de contrôle l'ACPR.



Ce syndicat a pour objet principal : la représentation collective et la défense des droits et intérêts des conseillers ou intermédiaires financiers et patrimoniaux au sens large, dont les entreprises sont membres de l'ANACOFI ou de l'une des associations professionnelles spécialisées qui lui sont rattachées et ce, en matière sociale et pour tous sujets se rapportant aux Conventions Collectives.

Il a également pour objet : de permettre à ces professionnels de trouver une structure de regroupement, d'accueil, d'information, de réflexion et rechercher les solutions qui leur seraient nécessaires en vue de la poursuite de leur exercice professionnel.

Il mène, d'une façon générale toutes les actions dans l'intérêt du syndicat et de ses membres

L'ANACOFI EST ELLE-MÊME MEMBRE OU ADHÉRENTE, EN AUTRE DE :



Le ECN est un Think Tank qui regroupe la majorité des grands acteurs du Financement Participatif Européens, qu'il s'agisse de plateformes, d'acteurs les accompagnant ou d'organisations professionnelles.



IEIF est un centre d'études, de recherche et de prospective indépendant spécialisé en immobilier. Son objectif est de soutenir les acteurs de l'immobilier et de l'investissement dans leur activité et leur réflexion stratégique, en leur proposant des études, notes d'analyses, synthèses et clubs de réflexion.



www.professionsfinancieres.com

Cet organisme d'intérêt général a pour objet de regrouper, directement ou indirectement, toutes les personnes physiques ou morales concernées par l'exercice d'une profession financière, afin de mettre en valeur leurs activités et de contribuer à leur formation.



Finance Innovation, créé par l'Etat et sous l'impulsion de la Place financière de Paris en 2007, est un Pôle de compétitivité mondial, d'intérêt général, tiers de confiance pour ses membres et son écosystème. Il est dédié à l'accompagnement et à la croissance des projets innovants pour la compétitivité de l'industrie financière française et la création d'emplois.



La FECIF représente les Conseils et Intermédiaires Financiers au niveau Européens. Elle représente plus de 450 000 professionnels, établis dans 27 pays.



La CIFA est une organisation non Gouvernementale sans but lucratif disposant d'un statut d'organisation Consultative auprès du Conseil Economique et Social



Paris EUROPLACE est l'organisation en charge de promouvoir et développer la Place financière de Paris. Interface privilégiée auprès des pouvoirs publics et des instances européennes, avec lesquels elle entretient un dialogue régulier et constructif, Paris EUROPLACE est force de propositions et organe de mobilisation au service des intérêts collectifs de la Place.



La CPME (ex-CGPME), Confédération des Petites et Moyennes Entreprises, est une organisation patronale interprofessionnelle, privée et indépendante, dont la représentativité est officiellement reconnue.



Il récompense les PME/PMI qui concilient performance économique et engagement responsable. Il s'adresse aux entreprises indépendantes qui mettent en place des actions innovantes en faveur de l'emploi, la formation professionnelle, l'égalité des chances et du développement durable.

ACTIONS PHILANTROPIQUES



Face au scandale inacceptable de la souffrance de trop nombreux jeunes, les Apprentis d'Auteuil se développent depuis plus de 140 ans pour répondre à leurs besoins et reconnaître leur dignité. **Apprentis d'Auteuil** est une fondation catholique reconnue d'utilité publique (depuis 1929) qui accueille, éduque et forme plus de 13 000 garçons et filles en difficulté pour leur permettre de s'insérer dans la société en adultes libres et responsables. Ces jeunes lui sont confiés par leur famille ou par les services de l'Aide sociale à l'enfance. Ils reçoivent un accompagnement personnalisé dans un cadre sécurisant pour avancer dans les apprentissages de la vie. Chaque jeune bénéficie d'un parcours personnalisé pour développer son savoir être et son savoir-faire dans le domaine professionnel de son choix. La fondation accompagne également les familles dans leur rôle éducatif. L'association délivre 66 formations professionnelles dans 12 filières au sein de 200 établissements en France. Les Orphelins Apprentis d'Auteuil créé par L'abbé Louis Roussel en 1866 a toute une histoire liée à la jeunesse en souffrance.

Contact : www.fondation-auteuil.org

Fondation de France

Depuis 1969, la **Fondation de France** soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit principalement dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, formation) et l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie. Elle aide les donateurs à choisir les meilleurs projets, conseille les fondateurs sur leur champ d'intervention, leur stratégie et sur le cadre juridique et fiscal le plus approprié. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

Contact : www.fondationdefrance.org



L'**Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM)** est un centre de recherche de dimension internationale, sans équivalent dans le monde, innovant dans sa conception comme dans son organisation. En réunissant en un même lieu malade, médecins et chercheurs, l'objectif est de permettre la mise au point rapide de traitements pour les lésions du système nerveux afin de les appliquer aux patients dans les meilleurs délais. Venus de tous les horizons et de tous les pays, les meilleurs scientifiques y développent les recherches les plus à la pointe dans ce domaine. Pour permettre aux chercheurs d'avancer dans leurs travaux et donner un réel espoir aux patients, il faut que nous nous impliquions tous : pouvoirs

publics, entreprises privées, particuliers. Tous, sans exception, parce que ce combat concerne chacun de nous.



fonds de dotation

Musée universel depuis 1793, **le musée du Louvre** a pour mission de faire connaître au plus grand nombre les plus beaux témoignages de l'art à travers les siècles et les civilisations. La générosité des donateurs est essentielle pour permettre au Louvre de mener à bien ses grandes missions d'intérêt général :

- Préserver et enrichir les collections nationales dont le musée est dépositaire ;
- Être un lieu de transmission des savoirs et d'accès pour tous à la culture ;
- Valoriser le patrimoine architectural du palais du Louvre, du jardin des Tuileries et de l'atelier d'Eugène Delacroix.

Le musée du Louvre a créé en 2009 un Fonds de dotation, outil privilégié du musée pour recevoir legs et donations. Cette initiative pionnière permet aux donateurs et testateurs d'accompagner le musée du Louvre sur le long terme. Le Fonds de dotation du Louvre est une structure, permettant de créer des Fonds dédiés portant le nom des mécènes. Il offre aussi toute une série d'avantages fiscaux et peut recevoir des legs nets de frais.



La **Fondation Epic** lutte contre les inégalités touchant l'enfance.

Elle apporte les ressources nécessaires aux organisations sociales impactantes qui se concentrent sur la lutte contre les inégalités subies par la jeunesse dans le monde (l'éducation, la santé et la protection de l'enfance). En 2016, **Epic** a sélectionné 10 organisations parmi 1 900 candidats de 111 pays.



Depuis sa création en 2009, **ALIMA** fédère des acteurs engagés au service de la santé des plus vulnérables.

Ensemble, ils inventent la médecine humanitaire d'urgence du 21ème siècle.

ALIMA développe une approche innovante basée sur l'analyse du système humanitaire et des besoins médicaux dans les situations de crise. Cette approche repose sur 4 principes : la proximité, l'alliance, la qualité et la recherche.

Depuis sa création en 2009, ALIMA a soigné 2,6 millions de patients, mené 56 programmes dans 13 pays et lancé 10 projets de recherche opérationnelle sur la malnutrition, le paludisme, le virus Ebola ou encore la chirurgie pendant une catastrophe naturelle. Les équipes d'ALIMA travaillent dans des contextes d'urgence aiguë et de crises récurrentes.

NOTRE ASSOCIATION

Créée en 2004, l'ANACOFI est la plus importante association professionnelle des entreprises de courtage et conseil en banque, finance et assurance. Vous êtes conseiller en gestion de patrimoine ou en finance d'entreprise, professionnel de l'immobilier, épargnant, chef d'entreprise ou investisseur ?

CONTACT

 01 40 02 03 74

 m.lalande@anacofi.asso.fr

 www.anacofi.asso.fr

Retrouvez également l'Anacofi sur les réseaux sociaux :

